



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 21 avril 2016		
Date d'affichage 21 avril 2016		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service urbanisme – Acquisition des parcelles n°AW 489 et 493</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAUUCHE Dael donne procuration à CAPELA Marie-Pierre

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une aire de stationnement de dix places au lieu-dit chemin de la Diligence, dans le hameau des Laugiers, la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section AW 489 et 493, appartenant à madame et monsieur GAUTIER. Ces parcelles sont classées en zone UAa au plan local d'urbanisme, ce qui correspond aux différents hameaux de la commune. Dans ce secteur, l'urbanisation est dense et les constructions sont édifiées en ordre continu. De plus, il est rappelé que les acquisitions amiables d'immeubles d'une valeur inférieure à 75 000 euros ne sont pas soumises à l'avis des services de France Domaine.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 avril 2012, modifié les 31 janvier 2013 et 25 juin 2015 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées section AW n° 489 pour une superficie de 203 m² et la parcelle cadastrée AW n° 493 pour 3 m², soit un total de 206 m² au lieu-dit chemin de la Diligence, appartenant à madame et monsieur GAUTIER, pour un montant de 60 000 euros afin de réaliser une aire de stationnement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AW n 489 et 493 d'une superficie totale de 206 m² pour un montant de 60 000 euros ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette acquisition ;
- **PREND** en charge tous les frais résultant de cette transaction.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget municipal.

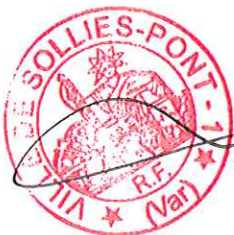
La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

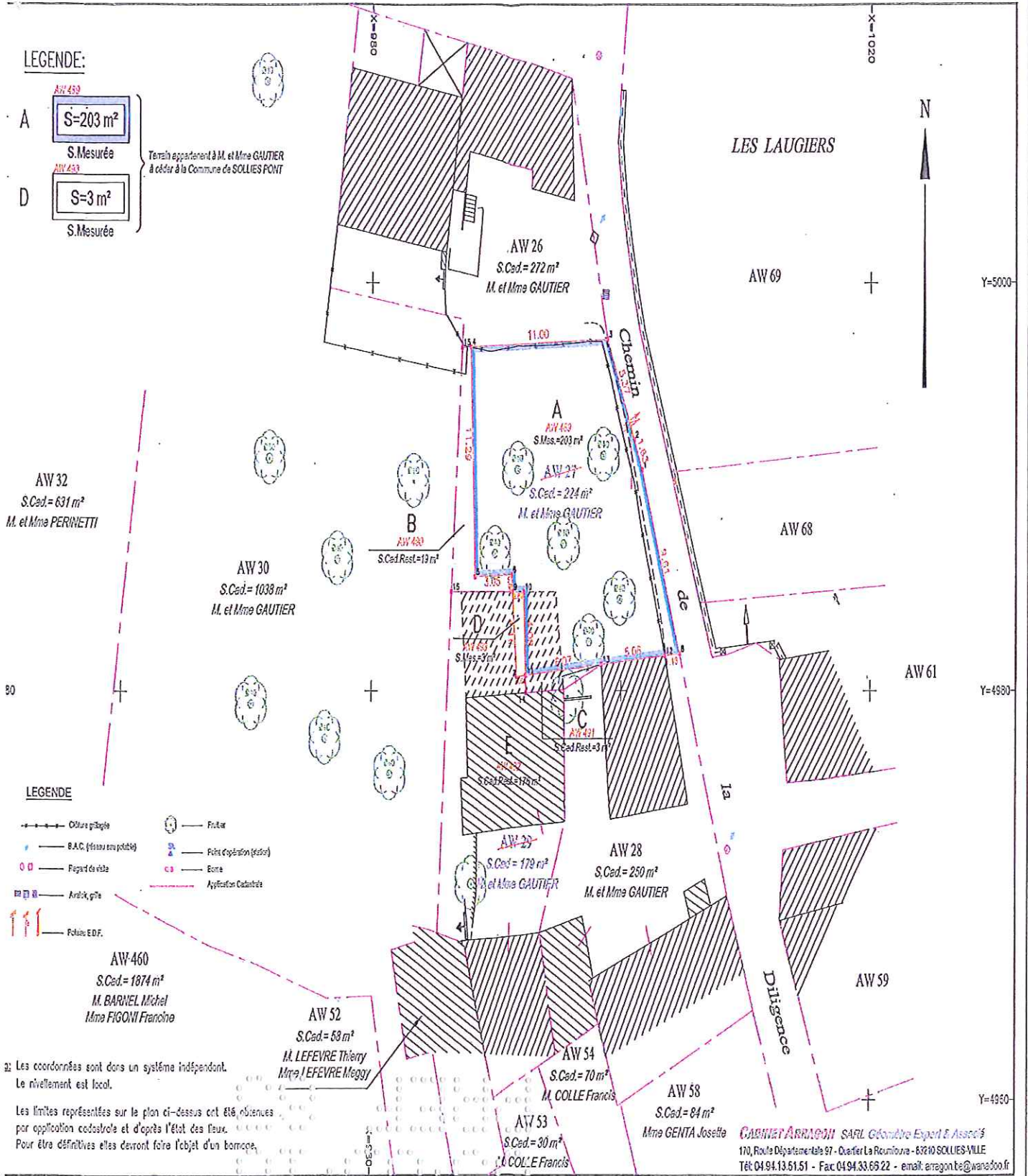
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **03 MAI 2016**
et publication ou notification du

10 MAI 2016



LEGENDE:

- A** $S=203\text{ m}^2$
S.Mesurée
Terrain appartenant à M. et Mme GAUTIER
à côté à la Commune de SOLLIES PONT
- D** $S=3\text{ m}^2$
S.Mesurée



LEGENDE

- Clôture grillagée
- B.A.C. (réseau eau potable)
- Regard de visite
- Puits
- Fosse d'opération (fosse)
- Etoile
- Application Cadastre
- Arrière puits
- Poteau EDF.

Les coordonnées sont dans un système indépendant.
Le nivellement est local.

Les limites représentées sur le plan ci-dessus ont été obtenues
par application cadastrale et d'après l'état des lieux.
Pour être définitives elles devront faire l'objet d'un bornage.

CABINET ARRAGON SARL Géomètre Expert & Associés
170, Route Départementale 97 - Quartier La Réunion - 83210 SOLLIES-VILLE
Tél: 04.94.13.51.51 - Fax: 04.94.33.69.22 - email: arragon.be@wanadoo.fr

0 0 0 0 0 0 0 0
C 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0